



Conseil national de l'information géographique Commission « Règles de mise en œuvre »

Paris, le 24 avril 2013

Mandat du groupe de travail « Services Inspire »

Les avancées du groupe de travail du CNIG sur les métadonnées ont montré qu'une organisation de ce type était productive, avec trois guides publiés en deux ans. De plus, ces travaux ont permis de construire progressivement un consensus entre experts et praticiens sur la façon d'interpréter des notions souvent laissées ouvertes par les règlements européens concernant la directive Inspire, par leurs guides techniques et les normes.

Le calendrier de la mise en œuvre de la directive et les conclusions du rapport triennal de la France sur cette mise en œuvre montrent que l'enjeu concerne désormais prioritairement les services en réseau, et en premier lieu les services de recherche, de consultation et de téléchargement. Dans le cadre d'une démarche largement ouverte à tous les partenaires, comme pour le groupe Métadonnées, l'objectif est de créer les conditions d'un consensus national autour de l'interprétation des règlements et des guides techniques européens.

Compte tenu de la complexité du sujet, le Secrétariat permanent du CNIG juge nécessaire la création d'un groupe « Services Inspire », rattaché à la Commission « Règles de mise en œuvre » du CNIG. L'IGN sera invité à produire une proposition, au titre de son appui au Secrétariat permanent du CNIG. Le groupe sera animé par l'IGN, qui en assurera également le secrétariat.

1. Les travaux à réaliser

Ils consistent à rédiger un guide de recommandations pour la mise en œuvre des services prescrits par la directive Inspire.

- Ce guide comprendra notamment une « correspondance entre les éléments de capacité (GetCapabilities) et la norme ISO 19119 » ainsi qu'une partie dédiée à « Comment mettre en œuvre les éléments de capacité ».
- Le groupe produira d'abord un guide commun à tous les services, puis un guide spécialisé par type de service.
- Il traitera spécifiquement les cas d'utilisation « je recherche une couche et je veux l'afficher » et « je veux télécharger la donnée ».

Ces guides prendront pour modèle et point de départ le guide du CNIG sur les métadonnées de service Inspire. Ils s'appuieront sur les guides techniques publiés par la Commission européenne. Le Groupe « Services Inspire » veillera à ce que ses conclusions soient adaptées au contexte français et apportera, de façon générale, tout élément utile.

Destinés aux praticiens, les guides seront courts et compréhensibles par un développeur de services OGC.

2. Calendrier

Un appel à commentaires sur le guide commun et le projet de guide sur les services de recherche devront être réalisés au plus tard six mois après le lancement du groupe.

Le guide relatif aux services de consultation serait livré au premier trimestre 2014. Celui sur les services de téléchargement le serait à l'automne 2014.

3. Composition du groupe de travail

Le groupe est animé par l'IGN sous le contrôle du président de la commission « Règles de mise en oeuvre », Marc Leobet. Il est composé des membres intéressés de la commission et du CNIG, et ouvert plus largement aux experts concernés ainsi qu'aux représentants des organisations et entreprises ayant intérêt à agir dans le domaine des services Inspire.